



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES DE LA
GENDARMERIE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL SOUS-OFFICIER DE
GENDARMERIE ET VOLONTAIRE

N° 73317 du

19 SEP. 2016

GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art. 1er. L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du **1^{er} octobre 2016** aux **3** sous-officiers dont le nom suit :

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault.

Lebars **Pascal** **Nigend : 126516** **Numéro de livret de solde : 5247568**

Région de gendarmerie du Nord Pas-de-Calais - Picardie, zone de défense et de sécurité nord.

Féron **Francis** **Nigend : 108741** **Numéro de livret de solde : 5175239**

Groupement de gendarmerie départementale de la Somme.

Dangain **Michel** **Nigend : 113623** **Numéro de livret de solde : 5218326**

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires, prescrites par la note-express n° 40000/DEF/GEND/RH/ETG du 17 août 2001.

Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,



SDVA
Service de la gestion du personnel